



Compte Rendu – Ateliers AGRICULTURE

Dates : 21/10/21 et 15/11/21

Rédaction : Olivier BRICARD

Relecture : Lucie CHAUVIN

Version : V2 16/12/2021

Objet : Associer les acteurs de cet atelier aux réflexions sur la ressource en eau avec comme fils conducteur les interrogations suivantes :

- ☐ Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau sur l'activité maritime ?
- ☐ Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir pour l'activité maritime sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?
- ☐ Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux.

Etaient présents – Atelier du 21 octobre 2021 :

Structure	Prénom et nom
Lannion-Trégor Communauté / Présidente CLE SAGE Baie de Lannion	Mme Annie BRAS-DENIS
Lannion-Trégor Communauté	M. Éric LE CREURER
Président Syndicat mixte Goas Koll Traou Long	M. Jean-Yves LE CORRE
Eau & Rivières de Bretagne	M. Patrice DESCLAUD
AAPPMA Léguer	M. Jean-François JEANDET
Lannion-Trégor Communauté / Responsable service économie agricole	M. Benoit PECHEY
Guingamp Paimpol Agglomération / Chargée de mission	Mme. Marlène BOESARD
Chambre d'agriculture / Chargée de mission	Mme. Justine CHOQUER
SDAEP22/ Directeur	M. Yann CAUET
Lannion-Trégor Communauté / coordonnateur BV Léguer	M. Samuel JOUON
EGIS /chef de projet	M. Olivier BRICARD
LTC / coordinatrice SAGE Baie de Lannion	Mme Lucie CHAUVIN

Etaient présents – Atelier du 15 novembre 2021 :

Structure	Prénom et nom
Lannion-Trégor Communauté / Présidente CLE SAGE Baie de Lannion	Mme Annie BRAS-DENIS
Lannion-Trégor Communauté	M. Éric LE CREURER
Président Syndicat mixte Goas Koll Traou Long	M. Jean-Yves LE CORRE
Eau & Rivières de Bretagne	M. Patrice DESCLAUD
AAPPMA Léguer	M. Jean-François JEANDET

Fédération de pêche des Côtes d'Armor	M. Jean-Luc PICHON
Lannion-Trégor Communauté	M. Yvon LE CREFF
Chambre d'agriculture	Mme. Edwige KERBORIOU
Chambre de Commerce et d'Industrie	M. Yves LE BIHAN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	M. Valentin SERBIELLE
Morlaix Communauté	M. Paul SALAUN
Lannion-Trégor Communauté /Responsable service économie agricole	M. Benoit PECHEY
Lannion-Trégor Communauté / Directrice adjointe direction Environnement, économie agricole	Mme. Gwenaëlle BRIANT
EGIS /chef de projet	M. Olivier BRICARD
LTC / coordinatrice SAGE Baie de Lannion	Mme Lucie CHAUVIN

INTRODUCTION

Mme BRAS-DENIS (LTC), vice-présidente en charge de l'Environnement de Lannion-Trégor Communauté, présidente du BV Vallée du Léguer et de la CLE du SAGE Baie de Lannion, ouvre l'atelier en insistant sur l'importance de l'étude HMUC sur le territoire du SAGE. L'étude doit permettre à la CLE du SAGE de se positionner sur les leviers qui contribueront à assurer une gestion durable de la ressource en eau, conciliant à la fois le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les besoins en eau pour les différents usages. Le bilan actuel de la ressource en eau et des besoins ainsi que les projections sur les évolutions qualitative et quantitative de la ressource en eau enrichiront les réflexions des différentes politiques territoriales dont notamment les PLUi et les PCAET en cours sur les EPCI.

Elle présente les différents ateliers :

- **Eau et assainissement ;**
- **Tourisme ;**
- **Urbanisme ;**
- **Economie et agriculture ;**
- **Economie et industrie ;**
- **Economie maritime (pêche, conchyliculture) ;**
- **Milieux aquatiques.**

Deux ateliers « agriculture » seront réalisés pour permettre à tous les acteurs concernés de pouvoir y participer. Une rencontre avec une personne de la sécurité civile sera également organisée.

Les ateliers ont également pour objectif de définir des hypothèses de travail en terme d'usage de l'eau et de changement sur le plus long terme.

La séance est introduite par un diaporama transmis aux participants (cf. annexe).

ECHANGES

DONNEES AGRICOLES

Le **RGP (Registre Parcellaire Graphique)** : Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Elle présente la spatialisation des cultures déclarées par îlot.

Le **RGA (Recensement Général Agricole)** : Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Les résultats de ce recensement sont attendus pour la fin d'année 2021.

Le recensement agricole de 2020 permettra d'avoir une vision de l'évolution agricole sur les 10 dernières années et d'anticiper les évolutions à venir.

L'AGRICULTURE SUR LE PERIMETRE DU SAGE BAIE DE LANNION

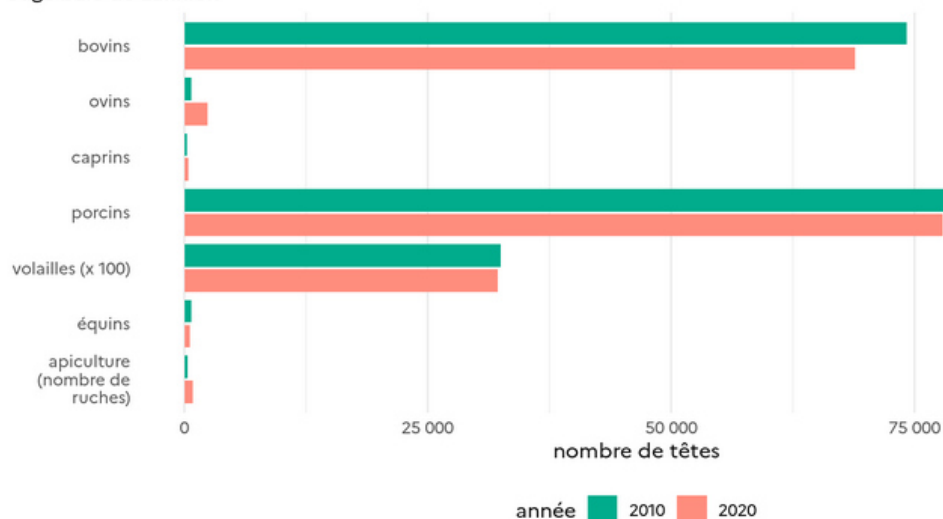
Sur le territoire du SAGE, on recense 770 sièges d'exploitation agricole dont 138 agriculteurs exploitant au moins 3 ha sur les bassins versants de la Lieue de Grève (BV engagés dans un plan de lutte contre le phénomène de prolifération des algues vertes).

Le système agricole est essentiellement tourné vers l'élevage bovin (laitier et allaitant) (RGA 2010).

La fiche de synthèse comparant les résultats des recensements agricoles 2010 et 2020 sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion est consultable à partir de ce lien : file:///C:/Users/lchauvin/AppData/Local/Temp/7zOC4974E0F/fts_ra2020_sage_baie_de_lannion.html#chiffres-cl%C3%A9s

Répartition des cheptels par catégorie

Répartition des cheptels par catégorie
Sage baie de Lannion



source : Agreste – recensement agricole 2010 et 2020p

Chiffres clés
Sage baie de Lannion

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	996	804	-19,3 %
SAU totale (ha)	48 741	47 681	-2,2 %
SAU moyenne (ha)	48,9	59,3	21,2 %
PBS totale (k€)	183 830	176 533	-4,0 %
total UGB	137 830	129 788	-5,8 %
travail total (ETP)	1 476,7	1 381,1	-6,5 %
nombre de chefs d'exploitation [†]	1 310	1 104	-16 %
— dont femmes	30 %	30 %	+0 point
âge moyen des chefs d'exploitation [†]	48	50	+2 ans

[†] chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p
 champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 — : pas de données

Main d'œuvre des exploitations

Main d'œuvre des exploitations
Sage baie de Lannion

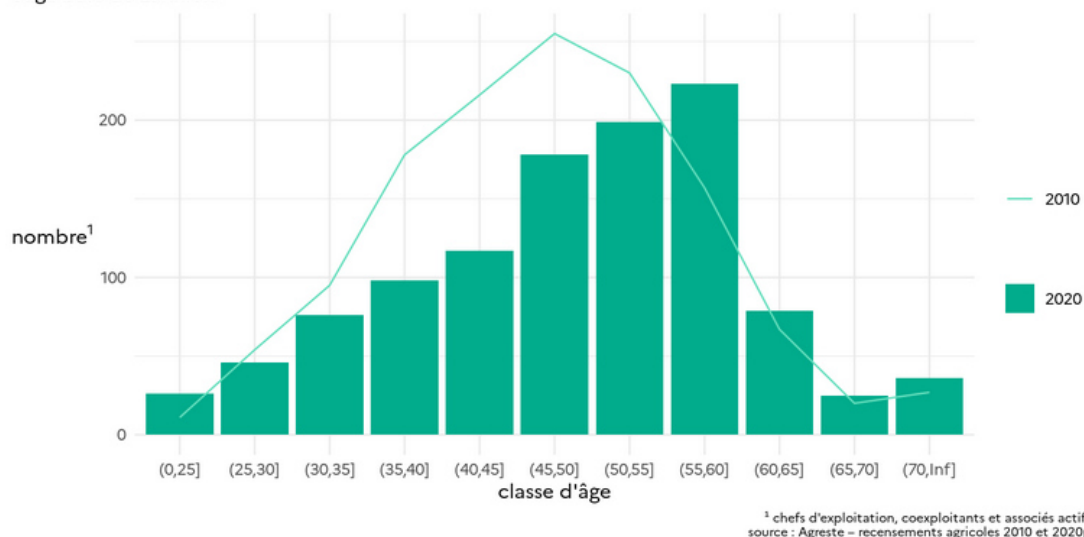
	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale ¹	3 220	2 780	-14 %	1 477	1 381	-6 %
chefs d'exploitations, coexploitants	1 310	1 104	-16 %	1 093	968	-12 %
└─ dont coexploitants familiaux	296	283	-4 %	268	270	1 %
main d'œuvre familiale ²	222	171	-23 %	118	119	0 %
salariés permanents ³	223	194	-13 %	184	160	-13 %
saisonniers et salariés occasionnels	1 465	1 311	-11 %	82	134	64 %

¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations
² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet)
hors coexploitants ou associés actifs familiaux
³ hors famille

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

Âge des chefs d'exploitations

Âge des chefs d'exploitations
Sage baie de Lannion



NB : Les données cumulées à l'échelle du SAGE Baie de Lannion prennent en compte la totalité de la surface des communes concernées par le SAGE BL.

Echanges - Projections agricoles :

- Départ en retraite des agriculteurs et diminution du nombre d'exploitation : 1/3 des éleveurs vont partir en retraite ces 5 prochaines années. Pour avoir un complément de revenus, les agriculteurs comptaient sur la vente de l'exploitation et des terres. Actuellement, les agriculteurs ne trouvent plus toujours de repreneurs. Leur approche est alors parfois de garder des terres, d'essayer de toucher des subventions PAC et de mettre quelques bovins viandes pour entretenir les espaces.
- Réduction de l'élevage (notamment les élevages de bovins viandes)
- Augmentation des surfaces en céréales car plus rémunératrices ;
- Enrichissement des têtes de bassin versant ;
- Remplacement possible de l'élevage par des cultures légumières de plein champs (pomme de terre) (tendance nuancée lors du second atelier) Augmentation modérée des cultures légumières, de plus en plus de cultures légumières vers l'amont des bassins versants en raison de la pression foncière sur la zone côtière mais reste difficile car les terres sont trop froides.
- Installation en Bretagne d'éleveurs déjà confrontés à des épisodes de sécheresse (Régions centre et sud de la France)
- L'agriculteur devient un double actif. Il va se tourner vers moins d'élevage laitier et avoir un troupeau de viande bovine dont il va s'occuper après un autre emploi ;
- Le porc est en difficulté de paiement, donc c'est une production en probable régression ;
- La volaille est en régression ;
- La production ovine est peu présente mais semble se maintenir.

La réduction de l'élevage pourrait avoir des conséquences sur l'enrichissement des têtes de bassin versant. Le projet ECOFRICHE porté par le Forum des Marais Atlantique a montré que l'enrichissement n'aurait pas d'impact sur la qualité ni les quantités d'eau. Seul l'impact sur la biodiversité est démontré.

L'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) doit également fixer des grandes trajectoires pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. La PAC a souvent eu un effet négatif sur l'agriculteur en Bretagne car elle a accordé davantage aux lobby des céréaliers.

Ainsi, il semble que le scénario le plus optimiste pour l'avenir de l'agriculture sur le périmètre du SAGE est l'état actuel.

Le maintien de l'élevage sur les bassins versants est essentiel à la préservation de la ressource en eau, aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif.

Une vraie mutation agricole est en cours. Les consommateurs semblent se tourner pour partie vers des produits locaux et de qualité.

Le système agricole breton pourrait être autosuffisant. Pour la Bretagne, il paraît incohérent d'importer des produits alimentaires qu'elle produit elle-même. D'autant plus que les importations ne correspondent pas toujours à nos normes (sociétales, environnementales, éthiques...).

L'approvisionnement de la restauration collective repose sur un petit nombre d'éleveurs et les débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique restent insuffisants.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) des communautés d'agglomération placent l'alimentation comme un axe structurant de mise en cohérence des politiques sur le territoire. Ils doivent permettre d'engager des politiques visant à répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de santé tout en assurant une juste rémunération des productions agricoles concernées.

- Lannion-Trégor Communauté : Depuis novembre 2021: « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » est reconnu comme PAT (niveau 1¹) au niveau national.
- Guingamp Paimpol Agglomération est en phase d'émergence d'un PAT.
- Morlaix Communauté n'est pas engagé dans un PAT à ce jour.

La complémentarité entre l'élevage et la culture est indispensable pour avoir un équilibre agronomique. En effet, la texture des sols comprend moins de 10% d'argile. Les épandages de fumier permettent donc des apports de matières organiques qui améliorent la structure du sol (complexe argilo-humique), sa CEC (Capacité d'Echange Cationique) qui retient les minéraux pour les plantes et sa capacité superficielle de rétention et d'infiltration des eaux de pluies et de ruissellements.

Pour s'adapter aux effets du changement climatique, l'évolution des pratiques agricoles et des cultures est étudiée (rotation, féveroles, luzerne sont des sujets d'expérimentation).

HISTORIQUE ET SECHERESSE

La sécheresse de 1976 demeure un événement marquant pour l'agriculture. Le monde agricole avait réussi à se relever de cette sécheresse. Aujourd'hui une sécheresse identique serait plus difficile pour le monde agricole. Il n'y a pas eu sur ce territoire de sécheresse équivalente depuis 1976. Les usages ont évolué et la ressource est à partager pendant la saison estivale notamment avec l'activité touristique.

QUANTITE ET QUALITE D'EAU POUR L'AGRICULTURE

La plupart des exploitations agricoles disposent de forages pour l'alimentation en eaux des animaux.

La connaissance sur les forages est limitée. A travers les échanges, il peut être considéré que 80% de l'eau nécessaire à l'activité agricole est issue des forages (hors période de sécheresse).

Le BRGM dispose d'une base de données des forages consultables à partir de ce lien : <https://si-gesbre.brgm.fr/Recensement-des-forages-d-eau.html> et <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTile-Forward.do>

La Banque de données du Sous-Sol (BSS) contient des informations brutes géologiques et techniques relatives à des ouvrages souterrains : localisation, objet, description géologique, équipement technique des forages.

FOCUS – Un forage, quelle démarche ?

Les ouvrages dont l'usage n'est pas domestique (irrigation, industriel, etc. ou volume prélevé > 1000 m³/an) relèvent du Code de l'Environnement et nécessitent une déclaration ou une demande d'autorisation au service en charge de la police de l'eau. La déclaration est à déposer auprès de la DDTM pour les usages eau potable, irrigation, élevage (hors installation classée), lavage de voiture, artisanat, camping, arrosage de terrains de sport et auprès de la DDPP pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) élevage.

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique (alimentation, hygiène ou arrosage ;

¹ le niveau 1, qui correspond projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs assignés aux PAT par la loi, attribué pour 3 ans non renouvelable ; <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Projets-Alimentaires-Territoriaux>

volume prélevé < 1000 m3/an) doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. Les mairies n'ont pas toujours connaissances de ces déclarations et elles sont difficilement récupérables.

Source : <https://sigesbre.brgm.fr/Un-forage-queelles-demarches.html>

Pour assurer la bonne santé des animaux, les agriculteurs ont besoin d'une eau de qualité et restent vigilants par rapport aux paramètres suivants :

- la bactériologie ;
- les protozoaires ;
- les micro-organismes ;
- les virus ;
- la teneur en fer et manganèse.

Pour limiter ce risque, les éleveurs installent des filtres à sable et ont souvent un double réseau (forage et AEP). Les bovins semblent moins sensibles que les autres animaux à la qualité de l'eau.

La réutilisation des eaux pluviales pose des problématiques sanitaires pour le lavage des bétailières et engins en sortie d'abattoir. Des analyses sur l'eau de pluie et un double réseau AEP/EP doivent être mis en place.

Le SDAEP 22 constate une augmentation de la consommation d'eau de certains abonnés. Les facteurs expliquant cette tendance sont encore méconnus.

Un des objectifs du projet « De l'eau pour Demain » est d'acquérir une meilleure connaissance des consommations actuelles, de caractériser les tendances d'évolution de la demande en eau (domestique, agricole et industrielle) et de les comprendre. Ce projet a démarré en 2021 pour une durée de 3 ans.

⇒ ***Les porteurs du projet (BRGM, SDAEP22, CD29, Eau du Morbihan et SMG-Eau 35) organisent une première réunion de présentation de la méthodologie et des premiers résultats le 3 février 2022.***

BOCAGE ET RUISSELLEMENT

Pour limiter le ruissellement des eaux et assurer le rechargement des nappes, il semble essentiel de travailler davantage sur la reconstitution et la gestion du bocage. Actuellement, la maille bocagère n'est plus assez efficace dans certains secteurs pour limiter les ruissellements.

Les actions menées sur les bassins versants en matière de reconstitution, de gestion et de valorisation du bocage doivent répondre à cet enjeu.

PREMIERES HYPOTHESES POUR L'USAGE AGRICOLE

Les participants aux ateliers partagent l'hypothèse suivante : pour l'usage agricole sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion, 80% de l'eau est prélevée dans le milieu (forage, cours d'eau) et 20% provient du réseau public AEP.

Pour les prélèvements liés à l'abreuvement, la répartition entre l'eau prélevée directement dans le milieu et celle provenant du réseau AEP est la suivante :

- Vaches laitières : proche de 80 % dans le milieu ;
- Vaches allaitantes et ovins : 100 % milieu ;
- Porcs : proche 100% réseau AEP

- Volailles : 100% réseau AEP

Pour les cultures légumières de plein champ : arrosage sur de petites surfaces et sur des périodes ciblées. Actuellement, cet usage est qualifié de négligeable. Cependant, si la culture légumière industrielle venait à se développer, les besoins en eau augmenteraient.

Lors du premier atelier, il avait été indiqué que des cultures de pommes de terre avait tendance à remplacer l'élevage en amont du BV Léguer. Christian PRIGENT, VP en charge de l'agriculture de Guingamp Paimpol Agglomération, nuance cette tendance et précise que les terres ne sont pas adaptées à ce type de culture (froides, ravinement important). Les exploitations qui s'étaient tournées vers ce type de culture ont tendance à déchanter.

Les cultures de légumes sous tunnel nécessitent un arrosage. Il sera nécessaire d'évaluer la consommation d'eau pour ce type de filière.

Le SAGE Baie de Lannion n'est pas concerné par les cultures sous serre « moderne ». La consommation en eau de ces serres est de plus en plus optimisée. L'eau utilisée provient de forages et de récupération d'eau pluviale. Les serristes proches du bord de mer sont confrontés à un [phénomène de biseau salé](#) et les forages peuvent devenir, de ce fait, inutilisables.

La chambre d'agriculture n'a pas de données, à ce jour, sur la ressource en eau consommée pour l'agriculture.

Une étude menée par la CRAB est en cours pour évaluer les besoins en eau sur les exploitations.

Les restitutions d'eau

Dans les études comme celle portée par la DREAL, l'agriculture agit toujours en pression sur la ressource en eau. Cela est constaté par le monde agricole. Lors de l'atelier, les participants conviennent de la difficulté à passer des prélèvements bruts à des prélèvements nets (prélèvements bruts – rejets (épandage, et rejets des animaux dans le milieu lorsqu'ils sont dans les champs).

Cette question des rejets dans le milieu se pose également pour l'ANC (l'Assainissement Non Collectif).

Une méthodologie doit être trouvée pour permettre de prendre en compte les restitutions agricoles vers le milieu. Cette restitution est dépendante du type d'élevage et de l'occupation du sol. Les hypothèses devront tenir compte également de l'évaporation (occupation du sol, fosses, transpiration animale, etc.) et des exportations (lait, viandes, céréales).

Une proposition de méthodologie sera faite par le bureau d'étude.

Valentin SERBIELLE se renseignera sur les données, études, réflexions qui pourront aider à fixer ces hypothèses.

REUTILISATION DE L'EAU

- La récupération des eaux de pluviales doit se développer sur les exploitations agricoles tout comme sur l'ensemble du territoire (exemple végétalisation des ronds-points qui réduit l'imperméabilisation des sols et constitue aussi une réserve d'eau) ;
- La récupération des eaux pluviales doit être à adapter en fonction des usages nécessitant une eau plus ou moins de bonne qualité.

DOCUMENTS CITES

- [Mémoire Tania Zgheib « Télédétection et simulations multi-agents pour comprendre la cause des dépôts sableux dans le lit du Léguer » => Effet du bocage et sur le ruissellement](#)
- Programme Ecofriche : l'enfrichement des milieux humides en Bretagne <https://forum-zones-humides.org/projects/programme-ecofriche-lenfrichement-des-milieux-humides-en-bre-tagne/>
- RA 2020 <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>
- Etude prospective « Agriculture 2040 » Cette étude sera disponible au 1^{er} trimestre 2022. Cette étude analyse plusieurs scénarios.
- Projet FERMADAPT (accompagner les mutations agricoles en Bretagne face au changement climatique) <https://www.creseb.fr/projet-fermadapt/>
- Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) « Améliorer la retenue d'eau dans le sol »

ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES EN EAU – SAGE BAIE DE LANNION

Atelier thématique – Agriculture



Le 21/10/2021

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- 1 Introduction
- 2 Présentation du territoire / rappel des attendus des ateliers
- 3 Échanges
- 4 Conclusion

INTRODUCTION DE L'ATELIER

RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

Objectif de l'étude :

Apporter et consolider des éléments de connaissances locales sur les volets *H – M – U – C* pour aider à la gestion de la ressource en eau dans un contexte d'évolution des besoins et de changement climatique.

HMUC – Hydrologie, Milieu Usage Climat

Etat des lieux

Fonctionnement hydrologique Et hydrogéologique :

- Hydrologie des cours d'eau
- Météorologie
- Débit naturel
- Relation nappe/rivière
- Eaux souterraine...

Bilan des pressions :

- Prélèvements
- Evapotranspiration
- Transfert...

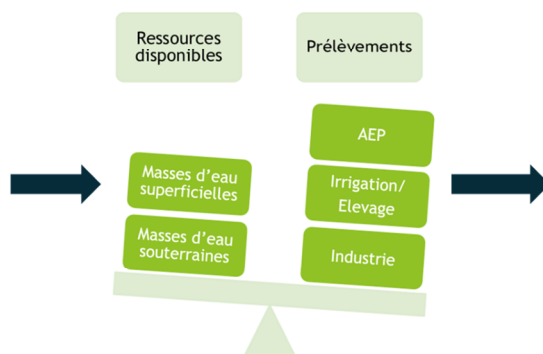
Milieu :

- Estimation des débits minimum
- Estimation des niveaux de nappe
- Estimation des besoins (espèces...)...

Analyse de la gestion de la ressource

- Aménagements
- Usages et conflits d'usage
- Gestion des sécheresses
- Interconnexions...

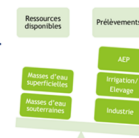
Bilan actuel besoins / ressources



Analyses prospectives

Projections à horizon 10, 30 50 ans...

- Changement climatique
- Evolution démographique
- Mutation agricole
- Evolution industrielle
- Tests de scénarii...



RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

La durabilité de l'équilibre entre les besoins, les ressources et la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques est-elle assurée ?

Si ce n'est pas le cas, quelles adaptations la CLE doit-elle proposer pour que cet équilibre soit assuré durablement ?

RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

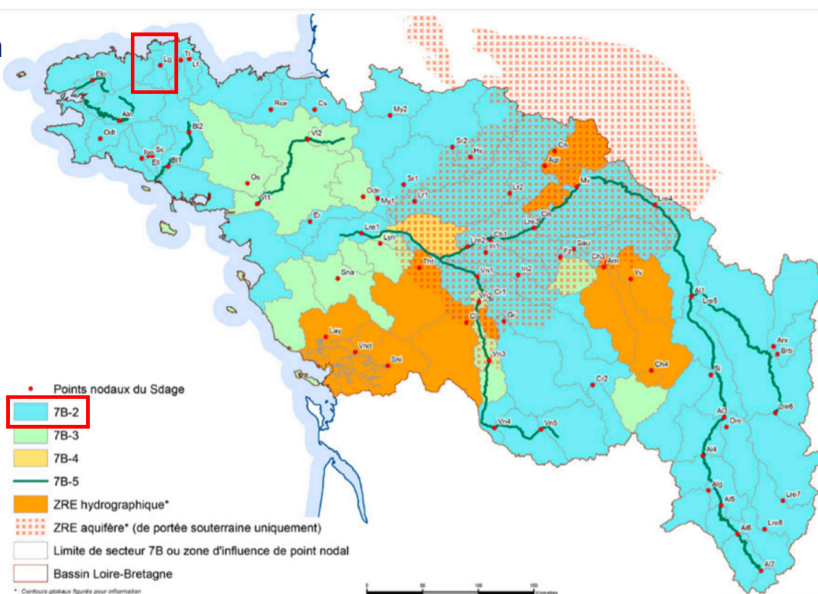
SDAGE Loire – Bretagne 2016 – 2021

Orientation 7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage

- « Dans le cadre de l'orientation 7B, toute la commission locale de l'eau qui réalise une analyse HMUC pourra définir, dans le SAGE, des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire du SAGE, y compris moins restrictives en remplacement de celles définies par les dispositions 7B-2 à 7B-5. »

Territoire du SAGE Baie de Lannion classé en 7B-2

- « Bassins avec une augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif. »



RAPPEL DES ATTENDUS DES ATELIERS / PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Mme Lucie CHAUVIN et M. Olivier BRICARD

OBJECTIFS

1. Recueil de données pour compléter l'état des lieux
2. « Ressource en eau et changement climatique » échanges :
 - ☐ sur la vulnérabilité de la ressource et les enjeux identifiés
 - ☐ sur les réflexions en cours, les objectifs fixés, les actions réalisées ou envisagées pour une gestion durable de la ressource

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

CONSTATS

Connaissance actuelle limitée sur la ressource en eau
Peu de problèmes de disponibilité de la ressource mais une ressource vulnérable :

- Épisodes récents de sécheresse (2003, 2011, 2017)
- En période d'été
- Forte variations naturelles des débits

Territoire dépendant principalement des eaux superficielles (90%) → absence de grandes réserves de stockage

Territoire touristique → augmentation des besoins en période estivale

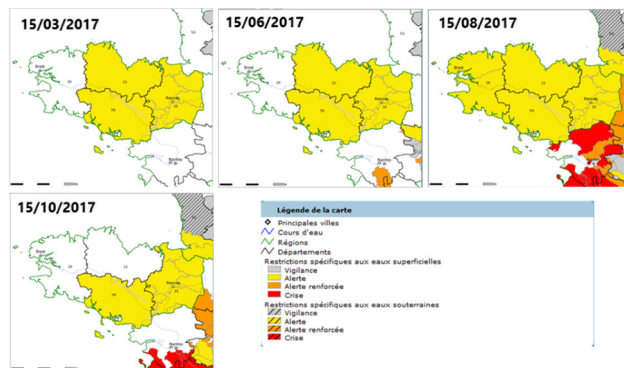
Agriculture essentiellement tournée vers l'élevage laitier et bovin

Des usages littoraux variés et dépendants d'une bonne qualité des eaux

Une industrie spécialisée en informatique, électronique, optique

Rivières classées en bon état écologique, présentant un fort patrimoine biologique

Le Léguer seul fleuve de Bretagne à être labellisé « rivière sauvage »



Evolution des restrictions spécifiques aux prélèvements sur les eaux souterraines et de surface (source : Propluvia)



ENJEUX

Préserver une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour maintenir le bon état des masses d'eau et les usages

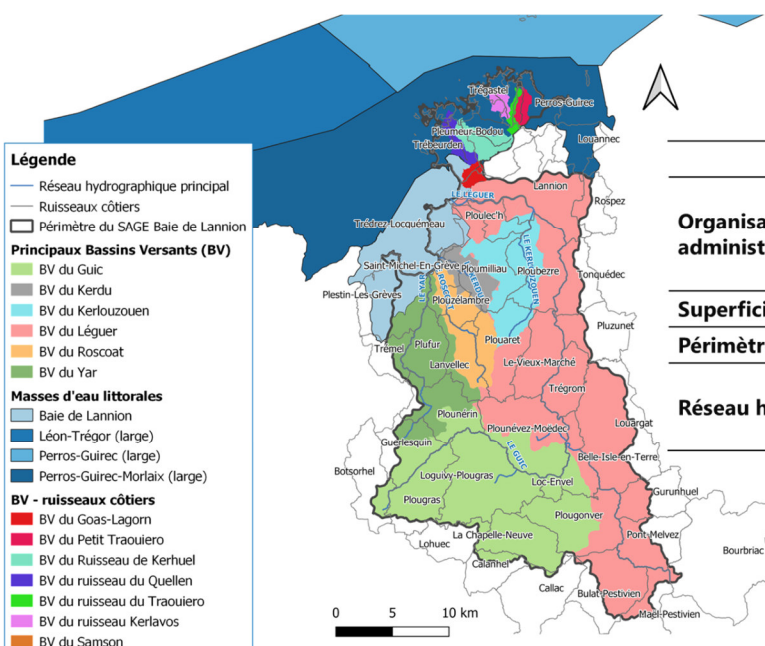
Assurer un équilibre entre les besoins et les ressources, aujourd'hui et demain



Titre de la présentation | Confidentiel | Date

9

TERRITOIRE DU SAGE BAIE DE LANNION



Carte d'identité du bassin de la Baie de Lannion

Organisation administrative

Région concernée : Bretagne
Deux départements concernés : le Finistère et les Côtes d'Armor
38 communes

Superficie

668 km²

Périmètre

234 km

Réseau hydrographique

1 294 km de linéaire cumulé de cours d'eau
Principaux cours d'eau :
Le Léguer, le Yar, le Roscoat, le Kerdou, le Guic



Titre de la présentation | Confidentiel | Date

10

INFORMATIONS RÉCUPÉRÉES

Mme Lucie CHAUVIN et M. Olivier BRICARD

ETAT DES LIEUX

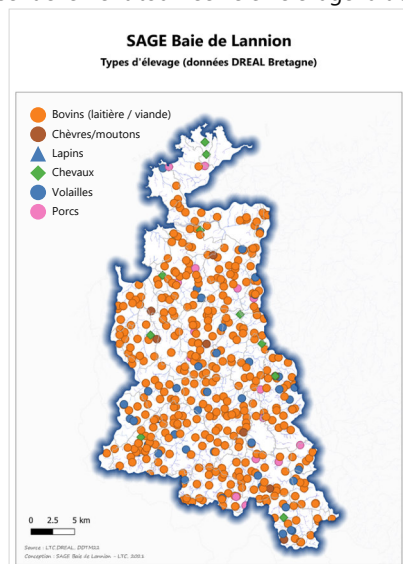
Surface SAGE BL 668 km²

770 sièges d'exploitation - 36 347 ha (363 km²) de SAU (RA 2010)

=> Recensement agricole 2020 => présentation des résultats prévus pour dec.2021

Filières

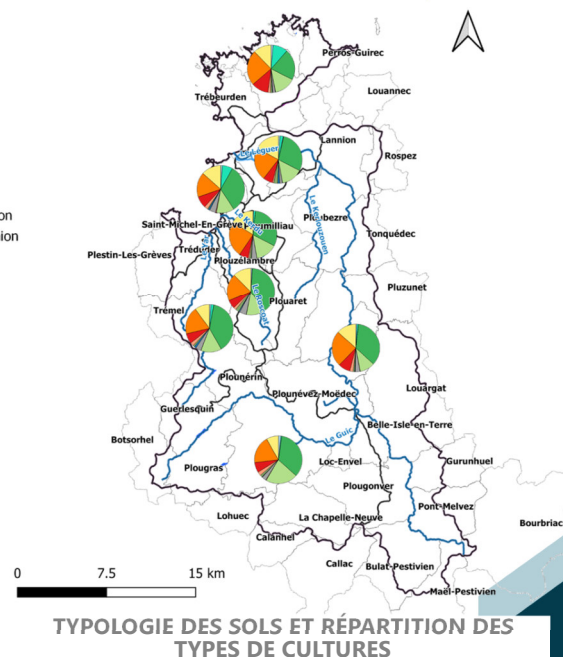
Agriculture essentiellement tournée vers l'élevage laitier et bovin



Légende

- Réseau hydrographique principal
- Communes
- Périmètre du SAGE Baie de Lannion
- Typologie des sols - Baie de Lannion
- Blé tendre
- Mais
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Surfaces gelées
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Légumes ou fleurs
- Divers

Source des données : RPG, 2016



SAU MOYENNE PAR EXPLOITATION ET NOMBRE D'EXPLOITATION PAR COMMUNE – 2010

Evolution de la SAU depuis 2010 >>> **RA 2020**

Evolution du nombre d'exploitation agricole >>> **RA 2020**

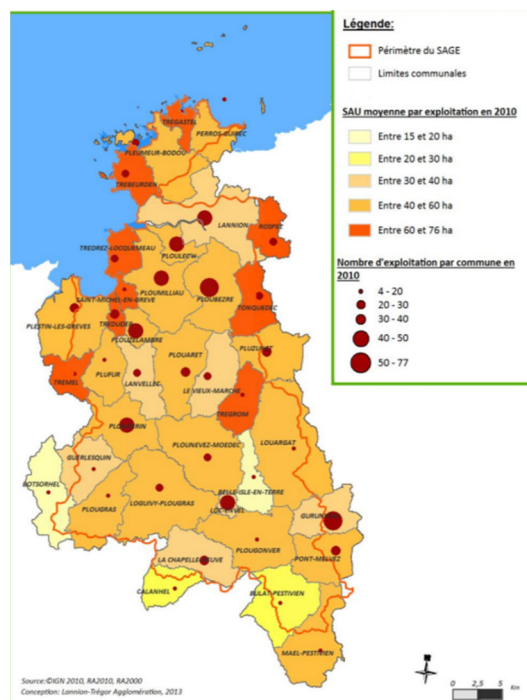
Type de filière >>> **RA 2020**

Info sur les élevages => travaux DREAL

Quelle quantité d'eau prélevée pour l'agriculture

- Hypothèse part prélèvement milieux et part prélèvement AEP à soumettre au débat : 60 % milieux et 40 % AEP (DREAL : 70 % milieu et 30 % AEP)
- Hypothèse consommation d'eau par type d'animaux

Conséquences des départs en retraite et les évolutions auxquelles nous pouvons nous attendre

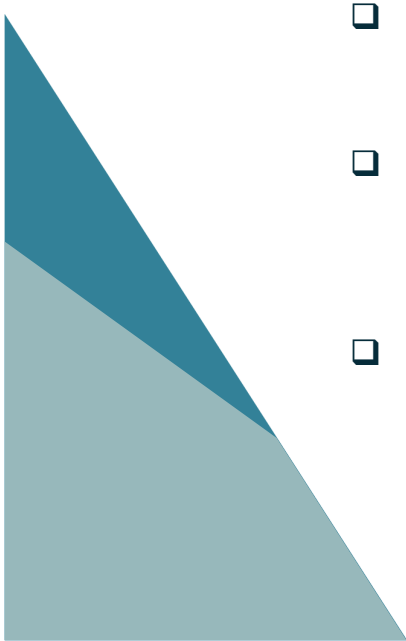


Titre de la présentation | Confidentiel | Date

13

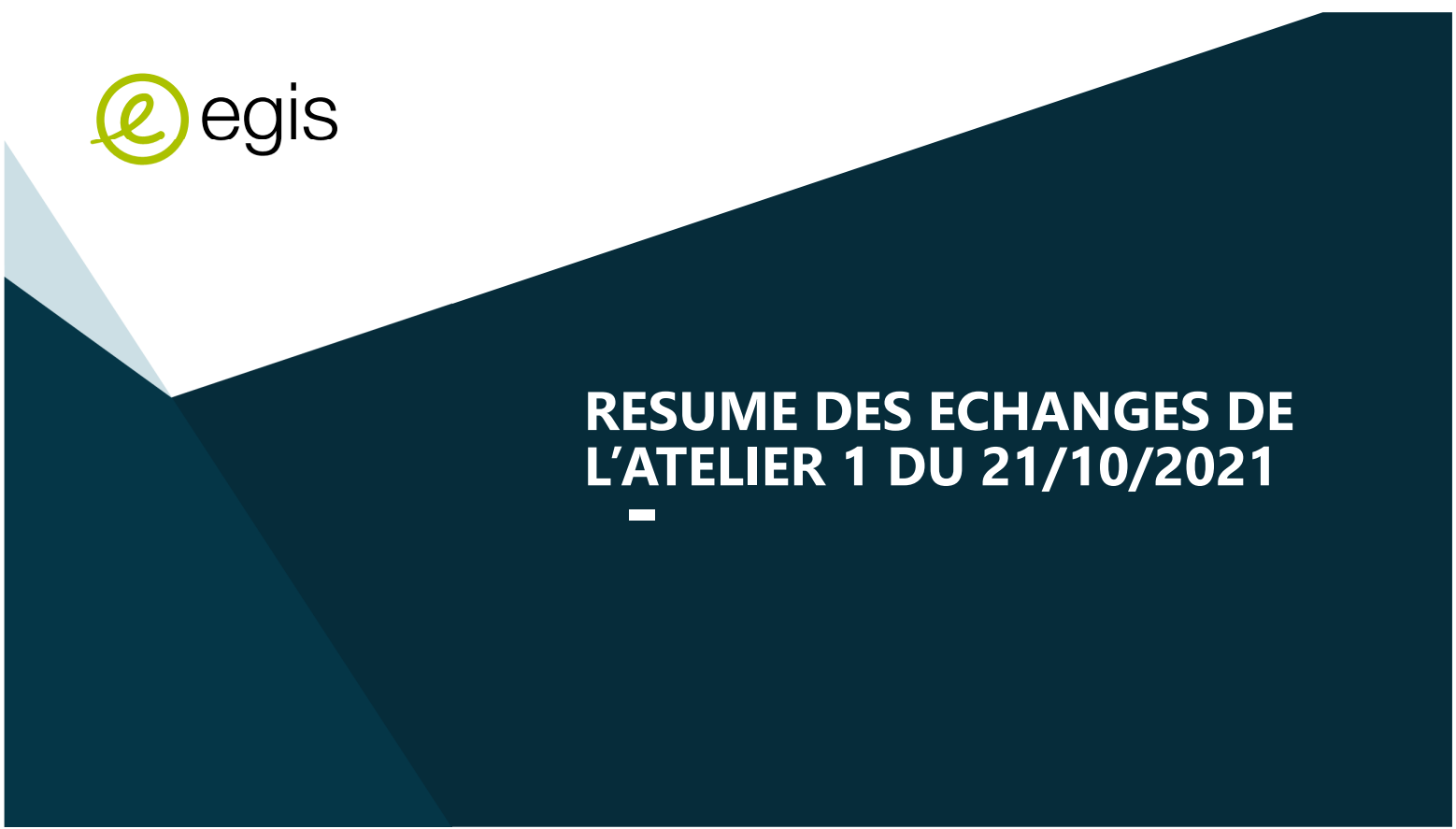


ÉCHANGES

- 
- ☐ **Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau sur l'activité agricole ?**
 - ☐ **Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir pour l'économie agricole sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?**
 - ☐ **Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux**



RESUME DES ECHANGES DE L'ATELIER 1 DU 21/10/2021



RETOUR ATELIER AGRICOLE 1 DU 21 OCTOBRE 2021

Liste des présents :

Annie BRAS-DENIS LTC
Éric LE CREURER LTC
Benoît PECHEY LTC
Samuel JOUON LTC
Jean-Yves LE CORRE Synd mixte GKTL
Yann CAUET SDAEP22
Marlène BOESARD GPA
Patrice DESCLAUD ERB
Jean-François JEANDET AAPPMA
Justine CHOQUER CRAB
Lucie CHAUVIN LTC
Olivier BRICARD EGIS

RETOUR ATELIER AGRICOLE 1 DU 21 OCTOBRE 2021

1. Prélèvements agricoles pour élevage

- >90 % des prélèvements sont privés (nappe ou cours d'eau)
- Prélèvement AEP en dépannage (raison sanitaire pour élevage)
- Demande de + en + d'une eau de qualité (abreuvement bovins, robotisation)
- Possible tendance à la hausse des prélèvements agricoles sur le réseau AEP (*enquête en cours CRAB, étude « De l'eau pour Demain » SDAEP22*)

2. Prélèvements pour l'irrigation

- Quasi inexistante sur le SAGE BL
- SAGE ATG => serres, autonomes par rapport à la ressource en eau, recyclage de l'eau / problématique biseau salé
- Cultures légumières (= > arrosage sur petites surfaces)

RETOUR ATELIER AGRICOLE 1 DU 21 OCTOBRE 2021

3. Problématique d'accélération des eaux de ruissellements vers les cours d'eau (en lien avec l'occupation du sol/bocage) - Impacts sur la morpho du CE/ Evapotranspiration

(=> également évoquée dans l'atelier milieux aquatiques)

4. Evolution agricole

- Départ en retraite / diminution du nombre d'exploitation
- Réduction de l'élevage
- Remplacement de l'élevage par la production de céréales
- Remplacement de l'élevage par la pomme de terre ou le chou (amont du BV Léguer, zone côtière)
- Industrialisation de la production légumière
- Production de bovins viandes devrait se réduire (rémunération la plus faible)
- Evolution de la PAC
- Etude prospective « Agriculture bretonne 2040 »
- Étude FERMADAPT (accompagner les mutations agricoles en Bretagne face au CC)
- Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) « Améliorer la retenue de l'eau dans le sol »